

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

4 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Thierry MESNIL, Mmes Catherine CHRISTOPHORY-ROUX, Saadia CHAMALI, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, MM. Christian PISARSKY, Alexandre BEY

Absents excusés :

M. Pascal PODECHARD

Mme Catherine CHRISTOPHORY-ROUX présente à partir de la délibération n° 2022-0047

Mme Valérie PERISSUTTI ayant donné pouvoir à M. Rodolphe VAUTHEY

Mme Valeria NAUDIN-MALLARD ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SANCHEZ

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- 1) Rationalisation des budgets annexes, codes services pour bois et salle des Fêtes
- 2) Création d'une agence postale communale, convention à signer avec La Poste
- 3) Convention avec l'Association Foncière
- 4) Fonds concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits de Sols (ADS 2022)
- 5) Tirage au sort des Jurés d'Assises
- 6) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre des travaux de Vidéoprotection
- 7) Offre de prix pour nos parcelles de résineux (pin noir)
- 8) Acquisition parcelle Rue des Cras
- 9) Convention d'utilisation d'un chemin communal avec l'entreprise SNCC (Société Nouvelle Carrières de Corton)

**1) Rationalisation des budgets annexes, codes services pour bois et salles des fêtes
(2022-0039)**

M. le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération portant sur la rationalisation des budgets annexes prise le 30 novembre 2021. Les budgets annexes : Forêts et Salle des fêtes n'ayant plus lieu d'exister, depuis le 1er janvier 2022, la commune ne travaille plus que sur le budget principal.

Les reversements des excédents de chacun de ces budgets annexes ont été inscrits lors du vote du budget 2022.

Ces activités économiques des budgets annexes restant assujetties à la TVA régime réel normal avec déclaration trimestrielle dans le budget principal de la Commune, il convient de mettre en place les codes services suivants, afin de passer les écritures se rapportant à la Forêt et à la salle des fêtes :

Code service 03 : Salle des fêtes,

Code service 04 : Bois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité la mise en place de codes services comme définis ci-dessus.

2) Création d'une agence postale communale, convention à signer avec La Poste (2022-0040)

Dans le cadre de l'évolution du réseau postal et de la réorganisation des services postaux, le Groupe La Poste propose à la commune, une convention de partenariat et le maintien des services de la Poste sur le territoire communal sous la forme d'une Agence Postale Communale.

La commission « gestion du personnel » ayant mené une réflexion sur cette proposition d'évolution a défini les horaires d'ouvertures comme suit :

Mardi au Vendredi de 8 h 15 à 12 h 45

Samedi : de 9 h 15 à 12 h 45

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **SOLLICITE** l'ouverture d'une Agence Postale Communale et l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle ainsi que l'indemnité exceptionnelle d'installation. Il **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette opération.

3) Convention avec l'Association Foncière (2022-0041)

M. le Maire rappelle que le secrétariat de l'Association Foncière (AF) est assuré par un agent d'accueil communal. Cet agent remplit cette mission en dehors de ses heures de mairie, en conséquence elle est rémunérée pour cette mission par l'AF.

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les collectivités sont soumises à la déclaration mensuelle de la DSN (Données Sociales Nominatives) qui remplace la déclaration annuelle (anciennement DADS).

Jusqu'en 2021, la déclaration DADS était faite manuellement, aujourd'hui ce n'est plus le cas, il est obligatoire de faire cette déclaration de manière dématérialisée et cela chaque mois, même si l'agent ne perçoit son indemnité qu'une fois par an.

Aussi, il convient de rajouter un module au logiciel paie, afin que l'agent de l'AF puisse faire cette déclaration. Le logiciel utilisé par l'AF faisant partie intégrante du logiciel paie utilisé par la commune, cela ne peut être réglé que par la Commune.

Renseignements pris auprès du Service de Gestion Comptable de Nuits-Saint-Georges et afin que l'Association Foncière puisse rembourser à la commune la somme avancée (396 € TTC), il convient de prendre une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE**, à l'unanimité le Maire à signer la convention correspondante et tous documents relatifs à ce dossier

4) Fonds concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits de Sols (ADS 2021)
(2022-0042)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2015, la commune adhère à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS).

A ce titre, la commune doit payer la somme de 9 244.96 € pour la prestation de ce service pour le traitement des dossiers durant l'année 2021 en urbanisme.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal doit prendre une délibération concordante en indiquant le projet ou les projets qui pourront être financés en précisant que ce fonds est réglementairement limité à 50 % de la charge résiduelle et plafonné pour la commune cette année à 9 244.96 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **PROPOSE** la dépense de plusieurs travaux d'investissement non subventionnés (réalisation de portes et auvent métalliques, l'achat d'une débroussailleuse, des travaux de climatisation, etc...) et **DÉCIDE** de demander le versement d'un fonds de concours à la CABCS d'un montant de 9 244.96 €.

5) Tirage au sort Jurés d'Assises
(2022-0043)

Conformément à la réglementation, il appartient à l'ensemble des communes du département d'établir la liste préparatoire qui permettra de dresser la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

A cet effet, la municipalité de LADOIX-SERRIGNY doit communiquer les noms de 6 personnes figurant sur la liste électorale de la Commune.

Le conseil municipal est informé que la commune étant chef-lieu de canton, il lui appartient d'organiser en présence des maires des autres communes (sauf Savigny-lès-Beaune et Meursault) le tirage au sort des jurés des 35 autres communes, cela se déroulera le 11 mai prochain à la salle St Roch, à la Mairie.

Après tirage au sort, sont ainsi désignées les personnes suivantes :

Mme DUPUIS née OUDOT Valérie	inscrite sous le n° 001/486
M. GASZTOWTT Hubert	inscrit sous le n° 001/264
Mme GENELETTI Sophie	inscrite sous le n° 001/272
Mme NICOLET née FROMM Danuta	inscrite sous le n°002/254
M. MOREAU Eric	inscrit sous le n° 002/489
Mme BOUILLON Virginie	inscrite sous le n° 002/82

Conformément à la réglementation, le Maire informera les intéressés et communiquera leurs coordonnées au Greffe de la Cour d'Assises.

6) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre des travaux de Vidéoprotection
(2022-0044)

Afin d'aider les collectivités territoriales dans le domaine de la sécurité des habitants en leur permettant de s'équiper en matériel de vidéo protection pour la sécurité, des espaces et des bâtiments publics, le conseil départemental a mis en place des aides dont les dépenses éligibles sont : les études et diagnostics techniques préalable à l'installation ainsi que les dépenses d'équipement nécessaires à la réalisation des projets de création des systèmes de vidéoprotection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de travaux de mise en œuvre de dispositifs de vidéo protection pour un montant avec des tranches optionnelles de 151 700 € HT et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de la sécurité des habitants.

7) Offre de prix pour nos parcelles de résineux (pin noir)
(2022-0045)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre de prix pour les parcelles de résineux (essence pin noir) du bois communal a été reçue en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'offre de la société GAILLARD-RONDINO comme suit :

- Trituration = 16.00 €/m³
- Billons Palettes = 19.00 €/m³
- Rondinos = 26.00 €/m³
- Lisses = 30.00 €/m³

8) Acquisition parcelle Rue des Cras
(2022-0046)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'aménagement routier, il y a plusieurs années, la commune avait l'opportunité d'acheter une parcelle pour ces travaux, or cette acquisition n'a jamais été actée et les travaux de voirie ont été réalisés.

Aujourd'hui, à l'occasion des travaux de voirie (Rues de Serrigny et du Château), la commune souhaite élargir le carrefour étroit et dangereux entre les rues de Serrigny et des Cras.

Il s'agit de la même parcelle AP 200, appartenant à Mme DE DEMO Anne-Marie et ses enfants.

M. le Maire propose de régulariser, dans un premier temps, l'achat d'une partie de la parcelle AP 200 pour 30 m² pour la somme de 1 500 € et dans un deuxième temps, l'achat d'une partie de la même parcelle pour 20 m² pour la somme de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de régulariser l'acquisition d'une partie de la parcelle AP 200 auprès de Mme DE DEMO Anne-Marie et ses enfants pour 1 500 € (30 m²) et d'acquérir une partie de la parcelle AP 200 auprès de Mme DE DEMO Anne-Marie et ses enfants pour 1 000 € (20 m²).

Les travaux de remise en état, les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la commune.

9) Convention d'utilisation d'un chemin communal avec l'entreprise SNCC (Société Nouvelle Carrières de Corton)
(2022-0047)

M. le Maire informe que le trafic des camions sortant de la carrière est à l'origine de dégradations de la voirie d'accès, notamment du fait du poids importants des blocs marbriers transportés.

Il propose qu'une convention soit établie entre la commune et l'entreprise SNCC où cette dernière prend à sa charge 90 % des frais d'entretien de la voirie du chemin d'accès à la carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 13 voix pour, 2 voix contre (M. Gaston RAVAUT et Mme Valéria NAUDIN-MALLARD) et 3 abstentions (Mme Saadia CHAMALI, MM. Alexandre BEY et Christian PISARSKI) **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec l'entreprise SNCC et **DIT** que l'entreprise prendra à sa charge 90 % des frais d'entretien de la voirie du chemin d'accès à la carrière, la commune émettra le titre correspondant.

M. RAVAUT est inquiet quant au projet de la demande d'exploitation et du bail signé avec la commune de Magny-les-Villers, d'une durée de 30 années. En effet, aujourd'hui le trafic routier s'élève à 12 camions par an mais à l'avenir ce trafic risque fort d'augmenter.

Avant le vote, quelques élus ont émis des propositions concernant le passage de ces véhicules comme la limitation du tonnage sur cette voie communale, l'association des Climats... M. le Maire répond que tous ces arguments ont déjà été avancés lors du rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète.

M. RAVAUT précise que la route est en partie communale (sur 800 m environ) et l'autre partie est privée.

Questions diverses

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
30/03/22	Chariot ateliers municipaux	PROLIANS	78,76 €
30/03/22	Tondeuse Frontale John DEERE	EXPERT JARDIN	41 640,00 €
30/03/22	Système remplissage fontaine Place de la Mairie	SARL MAUCHAND FABIEN	276,96 €
30/03/22	Travaux sylvicoles	ONF	20 696,04 €
30/03/22	Bornes hygiènes canines	SEDI	1 711,20 €
30/03/22	Jardinières Sentiers de la Source Monument Champ de Foire	SONOFEP	1 970,76 €
30/03/22	Réalisation de massifs Fleuris Cimetière	SONOFEP	4 125,22 €
30/03/22	Plantation végétaux - verger conservatoire	SONOFEP	157,70 €
30/03/22	Mobilier bibliothèque	MANUTAN	1 777,40 €
30/03/22	Imprimante école primaire	BOULANGER	224,90 €
30/03/22	Jardinières en acier	SARL ALLARD GERALD	2 059,20 €
30/03/22	Escabeau 2 marches Bibliothèque	PROLIANS	246,25 €
30/03/22	Drapeaux France Bourgogne et EU	PROMO DRAPEAUX	480,60 €
01/04/22	Matériel pédagogique Ecole maternelle : Giant Truck Véhicule	PAPOUILLE	150,58 €
01/04/22	Matériel pédagogique Ecole maternelle : Giant Truck Véhicule de plage	BCD	79,90 €
01/04/22	Matériel pédagogique Ecole maternelle : Trotinettes tricyles taxi multi-passagers	PICHON	1 148,40 €
05/04/22	Matériel pédagogique Ecole maternelle : Blocs géants de construction	LUKYLUD	568,80 €
06/04/22	Construction plafond dalles -bureau des adioints	SMP CONCEPT	1 182,10 €
06/04/22	Défibrillateurs	Un Défi pour la Vie	3 828,00 €
06/04/22	Chauffage appartement Place du Souvenir	SARL CAILLOT	2 427,16 €
06/04/22	Portes et auvent métalliques	SARL ALLARD GERALD	7 146,00 €
06/04/22	Travaux électriques caisson VMC école Primaire	SARL BERSOT FLORENT	969,13 €
06/04/22	Travaux électriques défibrillateurs	SARL BERSOT FLORENT	1 078,63 €
06/04/22	Travaux électriques salle vidéoprojection	SARL BERSOT FLORENT	987,05 €
06/04/22	Reprise branchement des eaux usées vestiaires	COGNARD BTP	1 794,00 €
06/04/22	Création place de retournement forêt	CRETIN SYLVAIN	9 312,00 €
06/04/22	Planche lavoir communal	SARL HARCHIES	10 473,75 €
06/04/22	Logiciel Horizon Villages - Cloud	JVS MAIRISTEM	7 692,00 €
11/04/22	Réalisation de massifs Fleuris Route de Serrienv	SONOFEP	16 544,20 €
12/04/22	Débroussailleuse City Cut	PELLENC	2 127,14 €
13/04/22	Réfection des toilettes école primaire	PETIOT CRISTOPHE	1 837,00 €
13/04/22	Climatisation vidéoprotection	SBC	8 493,60 €
19/04/22	Rénovation WC logement 29 Ave de Corton	SMP CONCEPT	1 093,60 €
22/04/22	Coffre en bois à roulettes-école maternelle	La Papeterie	344,60 €
26/04/22	Marchepied 4 marches-école maternelle	PROLIANS	439,20 €

Déclarations d'Intention d'Aliéner		Noms des propriétaires sortants
20/04/2022	5244 rue des Trois Noyers	CORNUET Jacques et Annick
22/04/2022	25 route de Dijon	VIGOT Aurélie

M. le Maire indique aux élus que la commune ne pourra pas prétendre à la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) pour le dossier « Street Workout », par contre, elle devrait recevoir une aide de la DETR pour l'acquisition des défibrillateurs.

Point sur les commissions

Commission Voirie

M. Gaston RAVAUT informe l'assemblée que les travaux de voirie 2022 démarreront le 30 mai prochain pour une durée d'environ trois mois. Il précise que la couche de roulement sera financée par le conseil départemental de la Côte d'Or, travaux effectués par l'entreprise ROUGEOT également. Une circulation par alternat sera mise en place.

Lors de la séance du 29 mars dernier, des élus s'étaient interrogés sur les problèmes de sécurités liés à la route de Serrigny. M. RAVAUT apporte aux élus la réponse du Conseil Départemental qui ne mettra pas en place d'écluses car le cahier des charges de ces travaux et leur financement sont arrêtés, le Département ne reviendra pas sur le projet.

Commission Bâtiments

M. Philippe JACQUELIN dit que les travaux de climatisation, pour le local vidéoprotection et les bureaux sont en cours, il manque le raccordement électrique qui se réalisera en même temps que les travaux de pose du plafond.

Il indique aux élus que les travaux de réfection du regard aux vestiaires du football débiteraient dès lundi prochain.

Il informe le conseil de la mise en ligne de l'avis d'appel public de candidatures pour les travaux de restructuration du préau de l'école primaire. La date limite de remise des offres est fixée au lundi 16 mai à 12 h 00.

Les travaux de réfection du plancher du lavoir sont programmés semaines 28/29, la fabrication et la pose des portes métalliques de l'emplacement des poubelles de la salle Pierre Gourillon et l'auvent métallique sur la maison des associations devraient être réalisées très prochainement.

Commission vie associative et sportive

M. RAVAUT rend compte de la réunion du 4 mai de la commission. M. Pascal PEUGEOT, consultant auprès de la ligue de football est venu présenter aux élus le cahier des charges ainsi que le devis de réponse pour la consultation des bureaux d'études (terrain de football synthétique). Il indique au conseil qu'il a invité quelques membres du FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix) pour leur présenter ce cahier des charges, lundi 16 mai prochain à 18 h 30.

Inauguration du mémorial de la Résistance et de la Déportation

M. RAVAUT fait part à l'assemblée de l'inauguration, le 18 juin prochain à 10 h 30, du Mémorial de la Résistance et de la Déportation à Corcelles-les-Serrigny, Espace Maurice Roger Gros.

A ce sujet, M. le Maire demande des volontaires parmi les élus afin d'aider à l'organisation du vin d'honneur qui suivra cette inauguration.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. le Maire indique qu'il organisera, prochainement, une réunion pour travailler sur le PCS.

Cérémonie Fête des Mères

M. le Maire rappelle la date de la cérémonie de la Fête des Mères à laquelle les élus sont conviés, elle se déroulera le dimanche 29 mai prochain à 11 h 00 à la maison des associations.

Elections législatives

M. le Maire rappelle les dates des élections législatives des 12 et 19 juin prochain et invite les élus à se positionner sur les créneaux de permanence.

La séance est levée à 19 h 55.

Vu par Nous, Jérôme FOL, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 16 mai 2022 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

